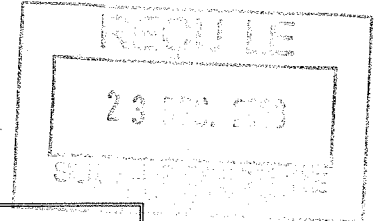




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER - M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR :
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

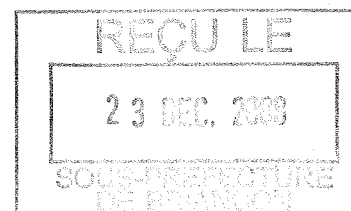
DELIBÉRATION N° 2008-096 DU 20 DEC. 2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Analyse de la fréquentation touristique du Briançonnais

Lancement de la consultation



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II, attaché au développement économique communautaire,

Considérant la nécessité, pour les acteurs socio économique du Briançonnais, de disposer d'éléments d'analyse et de projection leur permettant de conforter ou réorienter leur activité en fonction des attentes manifestées,

Considérant le fait que cette dynamique est indissociable de la pérennité puis de l'accroissement des ressources de la Collectivité, substantiellement liées à la taxe professionnelle unique générée sur le Briançonnais,

Considérant les demandes formulées par le Conseil général des hautes Alpes de bénéficier des fruits de cette analyse constante,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité, moins 4 voix contre et 8 abstentions

DÉLIBÈRE

- Décide de poursuivre l'analyse de la fréquentation touristique du Briançonnais.

- Autorise à ce titre et sur la base du cahier de charges annexé à la présente, le lancement de la consultation des prestataires potentiels, conformément aux dispositions de l'article 58 du Code des Marchés Publics, relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert.

- Dit que ce marché sera conclu pour une durée de trois ans (hiver 2008/2009, été 2009, hiver 2009/2010, été 2010, hiver 2010/2011, été 2011).
- Précise que le montant prévisionnel annuel du marché, avant consultation, est arrêté à 120 000 €TTC.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE à procéder à la signature de tout acte et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la consultation.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE à procéder à la signature de tout acte et toutes pièces nécessaires à la formalisation du marché à intervenir, au terme de la procédure d'appel d'offres.
- Mandate Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE aux fins de solliciter du Conseil général des Hautes Alpes et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, une aide financière au plus taux, sur la base du coût annuel H.T. de la proposition, retenue au terme de la procédure d'appel d'offres.
- Précise que les analyses réalisées, viendront abonder régulièrement les éléments techniques sollicités dans le cadre de l'élaboration du dossier de pré requérance, puis de candidature à l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2018, démarche que le Conseil Communautaire a fait le choix de rejoindre.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008